



DECRET D/2023/0284/PRG/CNRD/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2023/0026/CNT DU 31 DECEMBRE
2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Communiqué n°01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1 : Est promulguée la Loi L/2023/0026/CNT du 31 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 DEC 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA